



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202649

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Contractualisation territoriale et partenariats

OBJET : Délégation de fonction et de signature à Monsieur Ryan LEQUIEN en qualité de président du Groupe d'Action Locale (GAL)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu les règlements (UE) n° 2021/1058 et 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création de la communauté de communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou n° C29_06_2023_09 relative à l'approbation de la convention de mise en œuvre de stratégies de développement local pour la période de programmation 2021-2027 du 29 juin 2023 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire et d'élection du président et des vice-présidents de la communauté de communes du 9 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C07_05_2026_08 du 07 mai 2026 relative au renouvellement de la composition du collège public du Groupe d'Action Locale (GAL) ;

Considérant que le GAL est porté juridiquement par la communauté de communes Mellois en Poitou, désignée « structure porteuse du GAL » ;

Considérant que le président de la communauté de communes peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa fonction de président du GAL à l'un des vice-présidents de la communauté de communes ;

Considérant que le président du GAL assure également la présidence de la réunion du GAL ;

Considérant que cette délégation est nécessaire afin de garantir une gestion efficace du programme et une instruction rapide des demandes d'aides ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté A202313B du 11 juillet 2023.

Article 2: Monsieur Ryan LEQUIEN, 4ème vice-président de la communauté de communes Mellois en Poitou, reçoit délégation de fonction pour assurer l'exercice de la présidence du Groupe d'Action Locale (GAL) Mellois.

Il assure à ce titre l'animation du GAL ainsi que la présidence des réunions du GAL.

Article 3 : Monsieur Ryan LEQUIEN, 4ème vice-président de la communauté de communes Mellois en Poitou, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à l'exercice des fonctions mentionnées à l'article 2.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux-Sèvres, publié en ligne et notifié aux intéressés.

Article 5 : Ampliation adressée à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature :